



**MAIRIE DE CHEMAUDIN**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 14 AVRIL 2015**

*Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 14 avril 2015 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin sous la présidence de Monsieur le Maire.*

**Présents** : Gilbert GAVIGNET, Marie-Pascale BRIENTINI, François DODANE, Sandrine CHAINHO, Samuel DROMARD, Philippe FAGOT, Sonia GOUGET, Léa LAROSA, Séverine ONILLON, Sandrine PERROT, Henri VERNEREY.

**Absents excusés** : Sabrina BAILLARD ayant donné pouvoir à Sonia GOUGET, Charles HARDY ayant donné pouvoir à François DODANE, Olivier LARQUE ayant donné pouvoir à Gilbert GAVIGNET, Daniel VANNIER

**Secrétaire de séance** : Léa LAROSA

**Ordre du jour de la séance**

1. *Approbation du compte rendu du conseil du 17 mars 2015*
2. *Avenant aux contrats de fortage et de mise à disposition Ste des Carrières Jeannin*
3. *Validation du sens de circulation Chemin du Menuey après travaux*
4. *Demande du Dr Schirlin : remise en peinture de la cellule n°2*
5. *Compte rendu de l'analyse financière de la commune 2014*
6. *Questions diverses*

-----  
**1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 mars 2015**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**2. Avenant aux contrats de fortage et de mise à disposition Ste des Carrières Jeannin (délibération)**

Faisant suite à une conjoncture difficile, le groupe Colas Est reprend officiellement la direction de la Société des Carrières Jeannin.

Un avenant au contrat de mise à disposition et de fortage initial conclu le 29 juin 2006, établi entre la commune de Chemaudin et la Sté Carrière Jeannin est nécessaire. Un avenant, proposé par le groupe Colas EST, convient dans son ensemble à l'exception de la phrase « L'exploitant pourra également faire apport des droits résultant du contrat initial à toute société ou personne morale, créé ou à créer, de quelque forme qu'elle soit, à charge pour elle de satisfaire aux diverses conditions des présentes conventions» qui ne laisserait plus droit de regard sur l'exploitant de la carrière par la

commune, Monsieur le maire propose d'ajouter la mention « sous contrôle de la commune ».

***Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les termes de l'avenant proposé par le groupe Colas EST à la condition de préciser la mention exposée ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.***

### **3. Validation du sens de circulation Chemin du Menuey après travaux (délibération)**

Monsieur François Dodane, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente au Conseil Municipal la nécessité de prendre un arrêté concernant le sens de circulation du Chemin de Menuey.

Le PLU prévoit initialement un sens unique chemin du Menuey dans le sens de la rue du Calvaire à la Grande rue, sur une partie de cette voie et d'une largeur de voie de 6m.

Les inconvénients de sens de circulation restent la circulation augmentée rue du Château d'eau et les problématiques de sortie de parking situé derrière l'église.

La commission voirie après avoir demandé un avis d'expert auprès du cabinet BEJ pour l'accompagner dans le choix du sens de circulation le plus adapté, a opté pour une circulation de la rue du Calvaire jusqu'à la Grande rue.

Cette portion du chemin de Menuey circulera donc dès la fin des travaux en sens unique, toutefois cette décision n'est pas irréversible concernant le sens de circulation.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté en ce sens***

### **4. Demande du Dr Schirlin : remise en peinture de la cellule n°2 (délibération)**

Au départ du Dr Saint-Hillier, occupant jusqu'à lors la cellule n°2 sise place de la Mare, un état des lieux de sortie a été établi constatant un local agréablement réaménagée et propre laissant toutefois quelques chevilles murales liées aux mobiliers précédents. Cet état des lieux, signé par la commune et le locataire sortant le 25 février 2015, a été porté à la connaissance du Dr Schirlin, nouveau locataire de ce local, et annexé au bail lui-même signé par le Dr Schirlin le 30 mars 2015.

Le Dr Schirlin reprend contact avec Monsieur le Maire. Un devis pour un montant de 3 054€ TTC pour remise en peinture du local est présenté au conseil Municipal.

***Considérant que l'état des lieux a été accepté, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la prise en charge de la remise en peinture de la cellule n°2.***

### **5. Compte rendu de l'analyse financière de la commune 2014**

Mr le Trésorier de Pouilley-les-Vignes nous a fait parvenir l'analyse financière de la Commune, qui précise, comme lors de la présentation des budgets de la commune lors

du Conseil Municipal du 17/03/2015 que la commune maintient une bonne capacité d'autofinancement (CAF) et un bon niveau d'investissement et que sa situation est saine au regard des moyennes départementales, régionales et nationales.

	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Dotation Globale de Fonctionnement	119 356	81	116	130	170
DETTE					
Encours des dettes bancaires	1 482 064	1 002	602	603	579
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Capacité d'autofinancement brute = CAF	466 721	316	134	143	149
AUTRES RATIOS					
Encours des dettes bancaires au 31 décembre / CAF		3,18	4,50	4,20	3,88
Annuités des dettes bancaires / EBF (sans rbt par anticipation)		0,40	0,62	0,53	0,51
Annuités des dettes bancaires / EBF (avec rbt par anticipation du prêt à 170 000€)		0,70	0,62	0,53	0,51

## 6. Questions diverses

- Explications sur les bases et le mode de calcul de la taxe d'habitation.
- La Fête du village :

Comme chaque année, la commune prépare la fête du village, finance une grande partie de l'organisation, offre un apéritif aux Chemaudiois et invite une ou deux associations à participer à l'animation de cette rencontre.

Suite à une réunion réunissant les associations, la commission CCAS et la commission animation, la demande a été faite aux associations de remonter leurs idées et souhaits de participation. Une seule association a après réflexion soumis une idée qui reste à affiner en commission.

- Déception nettoyage de printemps. Malgré un large affichage, et une communication par le biais des écoles, très peu de personnes se sont mobilisées et étaient présentes ce samedi 11 avril au matin pour nettoyer notre bois.
- Suite modification simplifiée, un rendez-vous est pris avec le cabinet Robert

- Bail de la cellule Bar-Tabac Place de la Mare en cours d'avancement. Le loyer de cette cellule restera inchangé soit 1 400,60€ TTC, les frais notariés seront à 50% à la charge de la Commune et 50% au locataire. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la cession de fonds.
- Courrier GrT GAZ : GrDF après avoir demandé à la commune de renforcer le chemin forestier desservant les coupes n° 5 et 7 afin que les véhicules forestiers puissent y circuler sans endommager les conduites de gaz enterrées, revient sur sa décision et prendra les travaux à sa charge grâce au bon suivi du dossier de la part du 1<sup>er</sup> adjoint, François Dodane.
- Fontaine du village. Suite aux travaux du chemin de Menuey, et dans un souci de cohérence d'un ensemble esthétique autour de la Fontaine, le conseil municipal pose la question d'un changement de pavés autour de cette dernière avec un cout estimatif de 9000€. La commission voirie étudiera cette possibilité rapidement.
- Dégradation des vestiaires de Foot : un dépôt de plainte à été effectué suite à la dégradation de ces locaux (casse, tags....) jeudi 2 avril 2015.
- Dispositif PINEL : Une demande de la commune adressée à la préfecture afin de bénéficier du dispositif PINEL sur la commune lui a été refusée pour le motif suivant : « Compte tenu de la taille de la commune et de sa non appartenance à une unité urbaine, le bureau du CRH du 11 février 2015 a prononcé un avis défavorable ».

